



Résiliation assurance par l'assureur avant le terme

Par **Serpoliere**, le **24/10/2016** à **10:00**

BONJOUR marque de politesse

J'ai un contrat d'assurance professionnel qui me couvre en cas d'accident (indemnités journalières). Je paie de façon fractionnée (par période de 6 mois). J'avais une mise en demeure car je n'avais pas payé la traite des 6 premiers mois, j'ai donc payé mais en fait ils me demandaient le règlement de l'ensemble. Je pensais qu'ayant récupéré ces 6 mois de cotisation, ils s'en tiendraient là ... En fait, ils m'ont résilié le contrat et demandent de payer le reste. Si je ne paye pas, qu'est-ce que je risque ? Je vous avoue que cela m'ennuie de payer pour des garanties qui ne sont plus acquises ... Je tiens à préciser que ces courriers n'émanent pas de l'assureur courtier (affilié MMA) mais du fournisseur (ALBINGIA). Merci de votre réponse. Cordialement.

Par **chaber**, le **24/10/2016** à **10:27**

bonjour

[citation] J'avais une mise en demeure car je n'avais pas payé la traite des 6 premiers mois, [/citation]vous aviez 30J pour payer en restant couvert, puis garanties suspendues 10J. Sans règlement dans le délai le contrat est résilié.

[citation]j'ai donc payé mais en fait ils me demandaient le règlement de l'ensemble. Je pensais qu'ayant récupéré ces 6 mois de cotisation, ils s'en tiendraient là ... En fait, ils m'ont résilié le contrat et demandent de payer le reste. [/citation]un paiement fractionné est une simple facilité

de paiement pour un contrat annuel.

Lorsqu'il y a mise en demeure l'assureur a le droit de réclamer l'impayé et la totalité jusque la date anniversaire (code des assurances)

[citation] Si je ne paye pas, qu'est-ce que je risque[/citation]poursuites devant le tribunal

[citation]ces courriers n'émanent pas de l'assureur courtier (affilié MMA) mais du fournisseur (ALBINGIA)[/citation]Valable si cela entre dans ses attributions